

RAPPORT N° 02/2-17
au Conseil Municipal

OBJET

RHI DE LA MONTAGNE (SAINT-BERNARD)
MANDAT DE REALISATION DU RENFORCEMENT DES RESEAUX AEP ET AEU

MODIFICATION DU BILAN PREVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Par Convention de Mandat en date du 9 août 1999, la Commune a confié à la SODIAC le renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées du secteur de Saint-Bernard, à La Montagne.

Par Délibération du 17 décembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le DCE correspondant au programme de travaux, le bilan prévisionnel correspondant et sollicité un financement FRAFU à hauteur de 80 % du montant global HT.

Le dossier de financement a reçu un avis favorable pour une programmation 2002 en Commission Régionale FRAFU du 21 février.

Afin d'engager au plus vite les subventions, il convient suite à cette décision de modifier le plan de financement proposé en Conseil Municipal du 17 décembre 2001, compte tenu des règles d'éligibilité des dépenses.

En effet, les dépenses liées à la fourniture et pose des poteaux d'incendie (à hauteur de 27 440,82 euros HT) ne sont pas éligibles au financement FRAFU. Ces dépenses seront donc à imputer sur la participation communale.

Le coût global prévisionnel de l'opération est inchangé par rapport à la Délibération du 17 décembre 2001.

Un avenant à la Convention de Mandat prenant en compte les modifications de programme, la modification du coût prévisionnel de l'ouvrage et la modification consécutive de la rémunération de la Société est parallèlement soumis au Conseil Municipal.

La décomposition du coût de l'ouvrage est la suivante :

Bilan prévisionnel global des dépenses		
Postes	en francs HT	en euros HT
Honoraires BET	990 500,00	151 000,75
Honoraires CSPS	140 000,00	21 342,86
Géomètre	300 000,00	45 734,71
Travaux Lot 1	14 331 190,00	2 184 775,83
Travaux Lot 2	1 565 325,00	238 632,26
Rémunération	885 342,60	134 969,61
Frais financiers	767 500,00	117 004,62
Divers	90 658,00	13 820,72

RAPPORT N° 02/2-17

* Le plan de financement est modifié, comme suit :

- Coût total	2 907 281,27 € HT,
- Coût total éligible de l'opération	2 879 840,45 € HT,
- Coût total TTC de l'opération (TVA à 8,5%)	3 144 450,78 € TTC.

* Financement

- subvention sur fonds FEDER au taux de 60 %	1 727 904,27 €,
- subvention sur fonds de la contrepartie nationale au taux de 20 %	575 968,09 €,
- Participation communale HT : coût total HT - (subvention FEDER + contrepartie nationale) 2 907 281,27 € - (1 727 904,27 € + 575 968,09 €)	603 408,91 € HT,

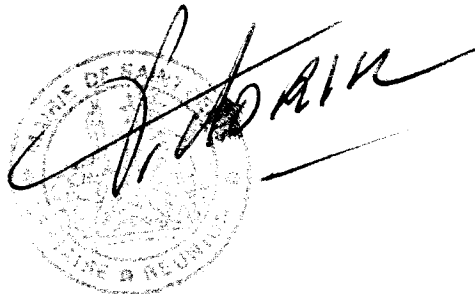
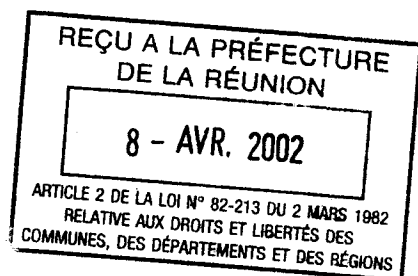
à laquelle il convient d'ajouter la totalité de la TVA ayant grevé l'investissement soit 237 173,51 € qui sera récupérée par la Commune par le biais du FCTVA.

Au vu de ces informations, je vous demande :

- d'approuver la décomposition globale du coût de l'ouvrage ;
- d'approuver le plan de financement modificatif et notamment la participation prévisionnelle de la Commune qui s'élève à 603 408,91 € HT et 237 173,51 € de TVA, soit une participation totale de 840 582,42 € TTC ;
- de m'autoriser à solliciter le financement FRAFU, de montant global 2 303 872,36 € HT dont 1 727 904,27 € sur fonds FEDER et 575 968,09 € sur fonds de la contrepartie nationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/2-17
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 mars 2002**

OBJET

**RHI DE LA MONTAGNE (SAINT-BERNARD)
MANDAT DE REALISATION DU RENFORCEMENT DES RESEAUX AEP ET AEU
MODIFICATION DU BILAN PREVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'Article 254 ;

Vu la Convention de Mandat entre la Commune et la SODIAC pour le renforcement des réseaux AEP et EU de la RHI de La Montagne (Saint-Bernard), daté du 9 août 1999 et reçue en Préfecture le même jour ;

Vu l'Avenant n° 1 à la Convention de Mandat susvisée, date du 23 février 2001 et reçu en Préfecture le même jour ;

Vu la Délibération n° 01/7-68 en séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2001 et reçue en Préfecture le 27 décembre 2001 ;

Vu la notification de l'avis favorable de programmation FRAFU en Commission Régionale du 21 février 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 02/2-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FOURTOY Jean-Pierre, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Vu l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(6 abstentions, dont 2 votes par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve la décomposition globale du coût de l'ouvrage.

DELIBERATION N° 02/2-17

ARTICLE 2

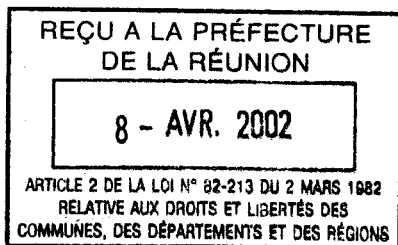
Approuve le plan de financement modificatif notamment la participation prévisionnelle de la Commune s'élevant à 603 408,91 € HT à laquelle s'ajoute la TVA ayant grevé les investissements pour un montant de 137 173,51 € soit un montant total de 840 582,42 € TTC.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter le financement FRAFU de montant global 2 303 872,36 € HT dont 1 727 904,27 € sur fonds FEDER et 575 968,09 € sur fonds de la contrepartie nationale.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 4 AVR. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**RHI DE LA MONTAGNE (SAINT-BERNARD)
MANDAT DE REALISATION DU RENFORCEMENT DES RESEAUX AEP ET AEU**

- détermination du coût de l'ouvrage -
(montants estimatifs / en euros)

1) Etudes techniques		218 000
Maître d'œuvre	151 000	
Coordonnateur Sécurité	21 000	
Plan topographique	46 000	
2) Coût des travaux		2 424 000
LOT 1 TRANCHE FERME		1 595 000
Prestations générales	29 000	
Terrassement et réfection	628 000	
Réseau AEP	426 000	
Réseau EU	392 000	
Options	120 000	
LOT 2 TRANCHE FERME		151 000
Station de refoulement	128 000	
Options	23 000	
LOT 1 TRANCHES CONDITIONNELLES		590 000
Terrassement et réfection	261 000	
Réseau AEP	101 000	
Réseau EU	163 000	
Options	65 000	
LOT 2 TRANCHES CONDITIONNELLES		88 000
Station de refoulement	73 000	
Options	15 000	
3) Impôts et taxes		pm
4) Assurance et contrôle technique		pm
5) Autres dépenses ouvrant droit à rémunération		13 000
Reprographie	3 000	
Communication	2 000	
Divers	8 000	
6) Rémunération de la Société		135 000
Coordination des études	52 000	
Suivi de réalisation de l'ouvrage	74 000	
Clôture d'opération	9 000	
7) Provision pour frais financiers		117 000
COUT TOTAL		2 907 000

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 27 mars 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

